

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE
1.1 Identificateur du produit

Nom commercial : Blue Blaze pâte combustible pour chafing dish
 Synonyme : Article 193310 72x boîte 200gr
 Article 193327 12x boîte 200gr

1.2 Utilisations identifiées pertinentes et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes : Pâte combustible uniquement pour chafing dishes et réchauds professionnels.
 Utilisations déconseillées : Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées ci-dessus sans consultation préalable avec le fournisseur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Blaze Products Corporation, P.O. Box 1409, Shelbyville, Kentucky 40066-1409 USA

Importateur : Hendi b.v., Steenoven 21, 3911 TX Rhenen, Pays-Bas
 tél. : +31 (0)317 681040 www.hendi.eu

1.4 Numéro d'appel d'urgence

: Centre antipoison France: Paris 01 40 05 48 48
 Centre antipoison Belgique: 070 245245
 (Seulement pour les professionnels de santé médicales en cas d'intoxication aigue ou involontaire)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS
2.1 Classification de la substance ou du mélange

Numéro CE : 200-578-6
 Règlement CLP (EC 2016/918) : Flam. Sol.1 (H228) & Eye Irrit. 2 (H319)
 Matière solide inflammable.
 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments de l'étiquetage

Règlement CLP (EC 2016/918)
 Symboles

: GHS02 & GHS07



Indications de danger : Danger

Phrases de risques : H228 Matière solide inflammable.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Phrases de sécurité : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.
 Ne pas fumer.
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P235 Tenir au frais.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Blue Blaze pâte combustible pour
chafing dish Éthanol
Numéro ONU 1325**

 Selon le R : (EU) 2015/830
du 28 mai 2015 modifiant le
règlement (CE) 1907/2006

2.3 Autres dangers

- : P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
- P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
- P370+P378 En cas d'incendie: utiliser CO₂, poudre d'extinction ou brouillard d'eau pour l'extinction.

Assurez-vous que la boîte a complètement refroidi et nettoyez-la en profondeur avant de la remplir à nouveau.

À utiliser uniquement avec un support pour la boîte à pâte combustible.

Enlevez l'étiquette de la boîte avant utilisation.

Ne pas déplacer si allumé.

Utilisez uniquement sous surveillance et sur des surfaces résistantes à la chaleur.

Dans le cas où la pâte combustible est utilisée conformément à sa destination, le produit ne présente aucun autre danger direct.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: ne s'applique pas

3.2 Mélanges: éthanol, épaissi, solide

Nom chimique	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'immatriculation	% v/v	Mention de danger (CLP 1272/2008)
Éthanol	64-17-5	200-578-6	01-2119457610-43-0433	<70,0	Flam. Liq. 2 (H225), Eye Irrit. 2 (319)
Méthanol	67-56-1	200-659-6	-	traces	Flam. Liq. 2 (H225) Acute Tox. 3 (H331) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H301), STOT SE 1 (H370):C=10%, STOT SE 2 (H371):3%=C < 10%
Acétone	67-64-1	200-622-2	-	traces	Flam. Liq. 2 (H225), Eye Irrit. 2 (H319), STOT SE 3 (H336)
Denatonium benzoate (Bitrex)	3734-33-6	223-095-2	-	traces	Acute Tox. 4 (H302), Skin irrit. 2 (H315), Eye Irrit. 2 (H319), STOT SE 3 (H335)

Le texte intégral de toutes les mentions de danger pertinentes figure à la section 16.

SECTION 4 : Premiers secours
4.1 Description des premiers secours

- Général : En cas de doutes toujours consulter un médecin et montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Inhalation : Emmener le sujet à l'air frais, le mettre en position assise, et le laisser se reposer. Si nécessaire, consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Si besoin, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- Contact avec les yeux : Protéger l'œil non contaminé et si possible enlever les lentilles de contact si le sujet en porte. Rincer les yeux avec de l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Pour ne pas endommager la cornée de l'œil, ne pas laver les yeux avec un jet d'eau fort. Si besoin, consulter un médecin.

**Blue Blaze pâte combustible pour
 chafing dish Éthanol
 Numéro ONU 1325**

Ingestion : La substance contient du benzoate de dénatonium ce qui fait qu'il est quasi impossible de l'avaler. Si la personne est consciente, la faire boire 2 verres d'eau. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin - montrer l'emballage du produit ou l'étiquette.
 Ne jamais rien mettre dans la bouche d'une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation : En cas d'inhalation de vapeurs concentrées, le produit peut provoquer des problèmes des voies respiratoires.
 Contact avec la peau : En cas de contacts fréquents ou de longue durée le produit peut provoquer des irritations modérées, dessèchement et gerçement de la peau.
 Contact avec les yeux : Peut provoquer des irritations sévères, rougissement, larmolement.
 Ingestion : Peut provoquer des irritations d'estomac et d'intestins, nausées, vomissements, diarrhée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers qui doivent être délivrés immédiatement

La décision concernant le traitement ultérieur du sujet accidenté est prise par le médecin après un examen détaillé. Appliquer un traitement symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie
5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre d'extinction, dioxyde de carbone, jet d'eau dispersé, mousse résistante à l'alcool.
 Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau sous haute pression – risque de propagation de feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

: Pendant l'incendie le produit peut dégager des vapeurs nuisibles entre autre l'oxyde et le dioxyde de carbone. Ne pas inhaler les produits d'incinération – ils peuvent être nuisibles pour la santé.
 Les boîtes qui ont été exposé au feu et à la chaleur peuvent éventuellement exploser et disperser des fragments brûlants.

5.3 Conseils aux pompiers

: Liquide et vapeurs extrêmement inflammables. Les vapeurs forment des mélanges explosifs avec l'air. Elles sont aussi plus lourdes, se concentrent près du sol, en bas des espaces et dans les creux des terrains qui se trouvent plus bas. Refroidir les containers qui sont menacés par l'incendie avec un jet d'eau pulvérisé afin de prévenir d'explosion. Utiliser les moyens standards de lutte contre incendie. Dans la zone d'incendie, il est obligatoire d'utiliser appareils respiratoires isolants à circuit fermé et des vêtements de protection – entreprendre des mesures de précautions identiques pendant le nettoyage après l'incendie dans les espaces confinés et insuffisamment ventilés.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1 Précautions individuelles, équipement

de protection et procédures d'urgence : Limiter l'accès de personnes non autorisées au terrain pollué jusqu'à l'achèvement des travaux de nettoyage. Il faut s'assurer que l'élimination des problèmes et de leurs effets est effectuée uniquement par des personnels formés. Si nécessaire, faire évacuer l'espace immédiatement et l'isoler.

**Blue Blaze pâte combustible pour
chafing dish Éthanol
Numéro ONU 1325**Selon le R : (EU) 2015/830
du 28 mai 2015 modifiant le
règlement (CE) 1907/2006

Il existe un risque d'incendie ou d'explosion, éliminer toute source d'inflammation et flammes nues. Ventiler la pièce. Ne pas fumer. Rester prudent : il existe un risque de glisser sur le produit déversé.

6.2 Précautions relatives à l'environnement: En cas de déversement d'une grande quantité de produit, entreprendre des mesures appropriées pour empêcher la pénétration du produit dans l'environnement et informer les services de secours compétents.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Ramasser le produit avec de matériaux incombustibles et absorbant les liquides (p.ex. sable, terre, produit absorbant universel, silice et autres) et placer dans des récipients étiquetés (en matière plastique). Traiter le matériau recueilli comme déchet. Nettoyer l'endroit pollué. Assurer une ventilation appropriée du local et se servir d'outillage ne produisant pas d'étincelles pour prévenir tout risque d'explosion.

6.4 Référence à d'autres sections : Pour la protection individuelle – Section 8, Elimination – Section 13

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se conformer aux dispositions en matière d'hygiène et de sécurité règles de la hygiène et la sécurité au travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Laver soigneusement les mains avant et après chaque pause. Les récipients doivent être hermétiquement fermés après chaque utilisation. Ventiler la pièce, garder loin des sources de chaleur et de feu. Ne pas fumer à proximité du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr : Stocker dans un endroit protégé contre le feu et l'explosion, frais, sec, dans des récipients hermétiquement fermés et convenablement ventilé. Tenir à l'abri de la chaleur, des étincelles, foyers de surfaces chaudes et l'action directe des rayons de soleil et de la chaleur. Ne pas fumer. Conserver à l'écart de toutes substances oxydantes. Stocker loin des produits alimentaires et du fourrage pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pâte combustible uniquement pour l'utilisation professionnelle dans des chafing dishes et réchauds.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**Éthanol (CAS 64-17-5)

- voir liste néerlandaise des substances cancérigènes (2015)
- valeur moyenne pondérée VLEP 8 heures = 260 mg/m³ ; valeur moyenne pondérée 15 minutes = 1900 mg/m³ ; élevée (H) (Pays-Bas 2008)
- valeur moyenne pondérée VLEP 8 heures = 960 mg/m³, 500 ppm ; valeur moyenne pondérée 15 minutes = 1920 mg/m³, 1000 ppm (Allemagne - HST 2009)
- valeur moyenne pondérée VLEP 8 heures = 1900 mg/m³, 1000 ppm ; valeur moyenne pondérée 15 minutes = 9600 mg/m³, 5000 ppm (France 2010)
- valeur moyenne pondérée VLEP 8 heures = 1900 à 1920 mg/m³, 1000 ppm ; (Belgique 2009, Danemark 2007, Grande Bretagne 2005, Espagne 2010)

**Blue Blaze pâte combustible pour
 chafing dish Éthanol
 Numéro ONU 1325**

 Selon le R : (EU) 2015/830
 du 28 mai 2015 modifiant le
 règlement (CE) 1907/2006

Méthanol (CAS 67-56-1)

- voir la liste néerlandaise NON EXHAUSTIVE des substances repro-toxiques (2015)
- valeur moyenne pondérée VLEP 8 heures = 133 mg/m³; 100 ppm, élevée (H) (Pays-Bas 2010)
- valeur moyenne pondérée VLCT 8 heures = 260 mg/m³; valeur moyenne pondérée 15 minutes = 520 mg/m³, élevée (H) (Europe – SCOEL, 2007)
- valeur moyenne pondérée VLEP 8 heures = 260 à 270 mg/m³, 200 ppm ; élevée (H) (Danemark 2007, Allemagne - HST 2009)
- valeur moyenne pondérée VLEP 8 heures = 260 mg/m³, 200 ppm ; valeur moyenne pondérée 15 minutes = 1300 mg/m³, 1000 ppm (France 2008)
- valeur moyenne pondérée VLEP 8 heures = 266 mg/m³, 200 ppm ; valeur moyenne pondérée 15 minutes = 333 mg/m³, 250 ppm (Belgique 2009, Grande Bretagne 2005)

Les procédures de suivi recommandées: Les procédures de suivi des concentrations dangereuses des composants dans l'air et de suivi de la qualité de l'air dans le milieu de travail doivent être appliquées – si celles-ci sont disponibles et applicables pour la fonction définie – conformément aux normes européennes et nationales.

Valeur biologique tolérable: inconnue

Valeurs limites DNEL et PNEC :
Éthanol (CAS 64-17-5)

- DNEL (inhalation, exposition de courte durée, effets locaux) = 1900 mg/m³
- DNEL (inhalation, exposition de longue durée, systémique) = 950 mg/m³
- DNEL (peau, exposition de longue durée, systémique) = 343 mg/kg du poids du corps/24h
- PNEC (toxicité pour le milieu aquatique, eau douce) = 0,96 mg/l
- PNEC (toxicité pour le milieu aquatique, eau de mer) = 0,79 mg/l
- PNEC (rejet périodique) = 2,75 mg/l
- PNEC (purificateur de l'air) = 580 mg/l
- PNEC (boue, eau douce) = 3,6 mg/l
- PNEC (boue, eau de mer) = 2,9 mg/l
- PNEC (sol) = 0,63 mg/kg de masse sèche
- PNEC (voie orale ; intoxication secondaire) = 0,72 g/kg d'aliments

Méthanol (CAS 67-56-1)

- DNEL (inhalation, exposition de courte et de longue durée, systémique & locaux) = 260 mg/m³
- DNEL (peau, exposition de courte et de longue durée, systémique) = 40 mg/kg du poids du corps/24h
- PNEC (toxicité pour le milieu aquatique, eau douce) = 20,8 mg/l
- PNEC (toxicité pour le milieu aquatique, eau de mer) = 2,08 mg/l
- PNEC (rejet périodique) = 1540 mg/l
- PNEC (purificateur de l'air) = 100 mg/l
- PNEC (boue, eau douce) = 77 mg/l
- PNEC (boue, eau de mer) = 7,7 mg/l
- PNEC (sol) = 3,18 mg/kg de masse sèche

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle telles que les équipements de protection individuelle

- a) Protection des yeux / du visage : Lunettes de sécurité. Cela n'est pas nécessaire en cas d'utilisation conforme à sa destination du produit.
- b) Protection de la peau / des mains : Cela n'est pas nécessaire en cas de l'utilisation conforme à la destination du produit. Après l'utilisation, enlever le produit dispersé et laver immédiatement les mains avec de l'eau et du savon. Ne pas utiliser de gants, car il peut rester de produit collé sur les gants.
- c) Protection respiratoire : Cela n'est pas nécessaire en cas de l'utilisation conforme à la destination du produit. Dans les conditions de haute concentration de vapeurs ou en cas d'urgence, il faut utiliser un demi-masque ou un masque avec une évacuation pour les vapeurs organiques.

**Blue Blaze pâte combustible pour
 chafing dish Éthanol
 Numéro ONU 1325**

- d) Autres mesures : Suivre les consignes et règles de sécurité et d'hygiène du travail. Pendant le travail ne rien consommer, ni boire, ni fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation générale et/ou locale appropriée sur le poste de travail, afin de garantir que le niveau des concentrations de composants dangereux dans l'air, se maintienne au-dessous de la valeur limite admissible selon la norme d'exposition professionnelle.

Les équipements de protection individuelle doivent être adaptés aux tâches exécutés. Les risques inhérents aux tâches doivent être évalués par un professionnel avant l'utilisation du produit.

- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Eviter que le produit pénètre dans les nappes phréatiques, les évacuations des eaux usés, les évacuations ou le sol.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques

Aspect	: Gel solide, rose-rouge
Odeur	: alcoolique
Seuil d'odeur	: n'est pas définie
pH	: n'est pas définie
Point de congélation	: n'est pas définie
Point d'ébullition	: 77°C (170.6°F)
Point d'éclair	: tag closed 12,2°C (54°F)
Inflammabilité	: inflammable
Auto-inflammabilité	: 452°C (845.6°F)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: n'est pas applicable
Propriétés explosives	: non
Propriétés comburantes	: non applicable
Pression de vapeur	: non applicable
% volatil en volume	: 98%
Densité de vapeur (AIR=1)	: non applicable
Densité relative	: non applicable
Densité	: non applicable
Gravité spécifique (H2O =1) à 80°F	: non applicable
Solubilité dans l'eau	: principalement soluble
Coefficient de partage (n-octane/eau)	: non applicable
Température de décomposition	: non applicable
Viscosité	: non applicable

- 9.2 Autres informations** : Autres données inaccessibles

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** : Généralement stable.
- 10.2 Stabilité chimique** : Stable en cas d'utilisation et stockage conforme à sa destination.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
- 10.4 Conditions à éviter** : Eviter l'exposition au soleil et des sources de chaleur et du feu. Conserver en dehors de proximité du feu.

**Blue Blaze pâte combustible pour
 chafing dish Éthanol
 Numéro ONU 1325**

10.5 Matières incompatibles : Agents oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Non connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques
11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë :

LC₅₀ (Inhalation rat (mg/l) 127.7 mg/L/4h

ATE US (vapeurs) 124.700 mg/L/4h

ATE US (poussière, brume) 124.700 mg/L/4h

Corrosion de la peau / irritation : Un contact prolongé ou répété peut provoquer une irritation modérée, une peau desséchée et une dermatite.

Endommagement des yeux/ irritation : Provoque une sévère irritation des yeux, rougeurs et larmes.

Sensibilisation : Ne réponds pas aux critères de classification sur la base des données disponibles

Toxicité à dose répétée : Ne réponds pas aux critères de classification sur la base des données disponibles

Cancérogénicité : Ne réponds pas aux critères de classification sur la base des données disponibles

Mutagénicité : Ne réponds pas aux critères de classification sur la base des données disponibles

Toxicité pour la reproduction : Ne réponds pas aux critères de classification sur la base des données disponibles

STOT- exposition unique : Ne réponds pas aux critères de classification sur la base des données disponibles

STOT- exposition répétée : Ne réponds pas aux critères de classification sur la base des données disponibles

Danger d'aspiration : Ne réponds pas aux critères de classification sur la base des données disponibles

11.2 Autres informations : Données concernant les conséquences immédiates ou retardés sont définies sur la base des données de classification du produit et/ou des recherches toxicologiques et la connaissance et expérience du fabricant.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité Ethyl alcohol (64-17-5) : LC₅₀ poisson 1: 12.0 – 16.0 ml/l (Durée d'exposition: 96 h – Espèce: Oncorhynchus mykiss [statique])

EC₅₀ Daphnia 1: 9268 – 14221 mg/l (Durée d'exposition: 48 h – Espèce: Daphnia magna)

LC₅₀ poisson 2: > 100 mg/l (Durée d'exposition: 96 h – Espèce: Pimephales promelas [statique])

EC₅₀ Daphnia 2: 2 mg/l (Durée d'exposition: 48 h – Espèce: Daphnia magna [statique])

Le produit n'est pas considéré comme nocif pour l'environnement.

**Blue Blaze pâte combustible pour
chafing dish Éthanol
Numéro ONU 1325**Selon le R : (EU) 2015/830
du 28 mai 2015 modifiant le
règlement (CE) 1907/2006

- 12.2 Persistance et biodégradabilité** : 200 Éthanol à l'épreuve: Non établi.
12.3 Potentiel de bioaccumulation : 200 Éthanol à l'épreuve: Non établi. Alcool éthylique (64-17-5): Log Pow - (-0,32).
12.4 Mobilité dans le sol : Aucune information supplémentaire disponible.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB : N'est pas applicable.
12.6 Autres effets néfastes : Le produit n'a pas d'influence sur l'accroissement du trou d'ozone et ne contribue pas au réchauffement climatique

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets: Concernant le mélange : les déchets seront éliminés dans des incinérateurs autorisés ou dans des installations de traitement/élimination de déchets conformément aux exigences de la législation locale. Conserver les restants dans les emballages d'origine.

Concernant les emballages après usage: recyclage/élimination de récipients après usage, conformément aux exigences de la législation locale. Au recyclage seront soumis uniquement des récipients vides.

13.2 Autres informations : Agir conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE relative aux déchets et de la directive 94/62/CE relative aux emballages et déchets d'emballages.

SECTION 14 : Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU:**ADR/RID/ADN/IMDG
UN 1325**14.2 ONU Désignation officielle de transport:**ADR/RID/ADN/IMDG
SOLIDE INFLAMMABLE, ORGANIC, N.S.A. (ÉTHANOL)**14.3 Classe(s) de danger Transport:**

4.1

14.4 Groupe d'emballage:

II

14.5 Risques environnementaux:

Conformément aux règles de transport, le mélange n'est pas nuisible pour l'environnement..

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur:

Autres informations ADR:

Quantité limitée 1 kg

Code tunnel (E), point d'éclair 12,2 °C

L'expéditeur de la marchandise dangereuse qui a été emballée dans des quantités limitées doit communiquer au transporteur la masse brute totale de ces produits d'une façon manifeste avant départ de la marchandise.



**Blue Blaze pâte combustible pour
chafing dish Éthanol
Numéro ONU 1325**

Si l'envoi dépasse le 8.000 kg brut des quantités limitées, vous devez tenir compte avec la réglementation du transport par route en vigueur de l'ADR. Voir le manuel de l'ADR: 3.4.13 - 3.4.14 - 3.4.15

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II ou Marpol et au code IBC:

N'est pas applicable.

SECTION 15 : Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement (CE)**

REACH (CE 1907/2006)

- substance potentiellement dangereuse (article 59) : les composants ne figurent pas sur la liste des substances potentiellement dangereuses.
- Autorisations (Titre VII) : Les composants ne figurent pas sur la liste des autorisations.
- Restrictions (Titre VIII) : Les composants ne figurent pas sur la liste des restrictions.

Autres dispositions légales (CE): Voir Section 2 et Section 13.

Dispositions légales nationales: Voir Section 8.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Le fournisseur du mélange n'a pas procédé à l'évaluation de la sécurité chimique des composants de la substance.

SECTION 16 : Autres informations**16.1 Commentaires introduits à l'étape de la vérification du document**

Les modifications introduites par rapport à la version précédente sont marquées par une barre **verticale** en marge.

16.2 Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécuritéMention de danger (Section 3):

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes .

Paramètres concernant le contrôle (Section 8) :

DNEL = Derived No-Effect Level

PNEC = Predicted No-Effect Concentration

Informations toxicologiques (Section 11) : LD50 = dose mortelle 50%

Informations écologiques (Section 12) : EC50= Concentration d'effet 50%

**Blue Blaze pâte combustible pour
chafing dish Éthanol
Numéro ONU 1325**Informations relatives au transport (Section 14) :

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMDG = International Maritime Dangerous Good Code – Réglementation Internationale pour le transport maritime.

RID = Règlement international régissant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer.

16.3 Littérature et sources de données : Fiche de données de sécurité du fournisseur

Base de données ECHA

Base de données des valeurs limites SER

16.4 Autres informations et dégageement de responsabilitéFormations

Avant de commencer à travailler avec le produit, l'utilisateur doit apprendre les règles de santé et de sécurité, concernant la manipulation des produits chimiques, et en particulier, suivre une formation professionnelle appropriée. Les personnes liées au transport des marchandises dangereuses conformément à l'Accord ADR devraient être correctement formées dans le cadre des tâches exécutées (formation générale, formation sur le lieu du travail et formation liée aux questions de sécurité).

Toutes les informations données dans cette Fiche de Données de Sécurité se rapportent seulement au produit désigné et sont fournies à supposer que le produit soit usé à la manière et pour les utilisations indiquées par le fabricant. Les informations données dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience et seront révisées régulièrement. Cette Fiche décrit seulement les aspects de sécurité du produit et ne constitue pas une garantie quant aux propriétés du produit. Il relève de la responsabilité propre de l'utilisateur de prendre les précautions indiquées dans la présente fiche ainsi que d'assurer que cette information soit complète et suffisante à l'usage correcte du produit. Il est recommandé de transmettre les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité dans la forme appropriée et à tout moment où le besoin se présente aux utilisateurs et intéressés, susceptibles d'être concernés par lesdits renseignements.

- *Sous réserve des modifications, erreurs d'impression et de composition.
Traduit depuis un document source en anglais.*